



Assemblée communale du 15 décembre 2014

Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Jean-Claude Vaucher, Richard Chambettaz, Lise Frey, Pascale Mottet et Muriel Savary-Colliard

Présents : 189 citoyennes et citoyens (9.89 % de 1910 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 30 juin 2014
2. Présentation du budget de fonctionnement 2015
3. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
4. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
5. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰
6. Budgets 2015
 - 6.1 Budget de fonctionnement
 - 6.2 Budget des investissements
 - 6.2.1 Réfection de la « Route de Blessens », Vauderens
 - 6.2.2 Bouclage réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily », Ursy
 - 6.2.3 Réfection toit de la salle communale
 - 6.2.4 Chemin piétonnier à Esmonts
 - 6.2.5 Achat d'un terrain en zone d'intérêt général
 - 6.3 Rapport de la commission financière
 - 6.4 Approbation
7. Règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées : Application des règlements de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements - approbation
8. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
9. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
10. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 5 scrutateurs.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

En ce qui concerne les élections, elles ont lieu au bulletin secret lorsqu'il y a plus de candidats que de place à repourvoir.

Si des votes ou des élections ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, fonctionnera comme secrétaire des scrutateurs lors des dépouillements.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités.

Des salutations particulières sont adressées aux journalistes de « La Liberté », Mme Berset et de « La Gruyère », Mme Murith.

Cette assemblée se tient exceptionnellement dans la salle de paroisse. La raison étant que notre salle communale est occupée jusqu'au 22 décembre par l'exposition du concours d'architecture pour le nouveau bâtiment scolaire. Monsieur le Syndic remercie le conseil de paroisse d'Ursy et tout particulièrement son président, M. Bérard, pour la mise à disposition de leur salle.

L'entreprise Mifroma SA à Ursy fête cette année ses 50 ans. Pour marquer l'événement, la Direction de l'entreprise a le plaisir de nous inviter, après l'assemblée, à déguster une ou plusieurs raclettes. M. Gilles Oberson, Directeur de Mifroma et M. le Syndic auront l'occasion de revenir en fin d'assemblée sur cet anniversaire et ces 50 ans de présence à Ursy.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy 30 juin 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2014 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire-adjointe, Mme Marie-Claude Conus, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2015

Comme annoncé lors des dernières assemblées communales, une hausse de la fiscalité doit être envisagée. Après une analyse approfondie en collaboration avec la commission financière, le Conseil communal propose une modification des taux d'impôt tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales ainsi qu'une hausse du taux de la contribution immobilière. Afin que l'assemblée puisse se déterminer en toute connaissance de cause sur ces modifications, M. le Syndic propose de procéder de la manière suivante :

- Présentation du budget de fonctionnement 2015 qui tient compte de ces modifications
- Explications concernant l'évolution des comptes communaux de ces dernières années et justification de ces propositions
- Discussion
- Décisions sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

M. le Syndic présente le budget 2015 :

Administration : pas de changement par rapport à 2014, chapitre stable

Seul le poste de l'informatique augmente un peu avec la mise à jour du site internet communal

Ordre public : la participation communale pour le service des curatelles baisse de Fr. 16'000.00. Il y a moins de charges aussi pour la police du feu ; la baisse de la participation communale est de Fr. 17'000.00.

Participation au stand de tir de Porsel : la mise en conformité des cibles fait augmenter ce poste de Fr. 7'000.00.

Enseignement et formation : les charges liées augmentent. Les dépenses communales sont stables. Les comptes de la commission scolaire sont intégrés au budget de fonctionnement communal. L'AES (accueil extrascolaire) est équilibré.

Sports et loisirs : En 2014, la commune a accueilli la semaine verte des apprenti(e)s de Mifroma-Elsa. Le matériel pour l'entretien des sites a été fourni d'où la baisse de charges de Fr. 9'000.00 pour 2015.

Santé : l'augmentation des soins à domicile est la raison principale de l'augmentation générale du chapitre de Fr. 37'000.00

Affaires sociales : l'IAPEG est intégrée à l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne), raison pour laquelle il n'y plus rien dans ce poste.

Assistance : ce poste baisse légèrement. Cependant, le nombre supérieur de dossiers à traiter fait que les charges administratives augmentent pour Fr. 40'000.00.

Routes : chapitre stable par rapport à 2014.

Protection et aménagement de l'environnement :

Le poste Approvisionnement en eau est couvert à 96,68%

Le poste Protection des eaux est couvert à 100%. Les frais d'exploitation des stations d'épuration ont augmenté. Le chapitre est équilibré en raison du prélèvement à la réserve pour Fr. 61'443.45.

Gestion des déchets :

Le poste est couvert à 85,02%.

Cimetière : Fr. 12'000 de charges en moins (aménagement tombes cinéraires réalisé en grande partie).

Forêts : les charges ont baissé de Fr. 30'000.00 avec l'entrée dans la nouvelle corporation forestière.

Finances et Impôts : ce chapitre est proposé avec les modifications qui seront soumises à l'assemblée. La péréquation apporte une augmentation des rentrées de Fr. 100'000.00.

Avec l'augmentation de la fiscalité, le budget est bénéficiaire. Le budget présente ainsi un excédent de produits de Fr. 36'619.80.

Situation sans augmentation des impôts et de la contribution immobilière :

Total des charges Fr. 8'736'453.40

Total des produits Fr. 8'210'273.20

Déficit budgétaire Fr. 526'180.20

Déficit maximum selon la Loi (5%) Fr. 436'822.67

Selon l'article 87 al. 3 de la Loi sur les Communes, le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux de ses impôts.

M. le Syndic présente un tableau de l'évolution des comptes de 2012 à 2015 (budget). Le résultat se péjore de Fr. 541'000.00. Cette situation est notamment à une baisse des rentrées fiscales des personnes morales.

Discussion :

- M. Kaempfer : selon le budget présenté, l'impôt sur les personnes morales va diminuer de moitié et donc la commune doit augmenter les impôts. Cela demande quelques explications.
- M. le Syndic : les entreprises ont une planification sur 5 ans et elles savent ce qu'elles vont payer d'impôts durant cette période. Le Conseil communal n'a pas établi un budget avec des chiffres au hasard.
- M. Nicolas Juge : Toutes ces dernières années, la Commune d'Ursy a pu compter sur les revenus des personnes morales. En référence à cette baisse, M. Juge demande si une entreprise a quitté la commune.
- M. le Syndic : non, aucune entreprise n'a quitté la commune. L'entreprise principale paie moins d'impôts.
- M. Nicolas Juge : a pris connaissance dans le journal d'information communal de l'augmentation de Fr. 175'000.00 du chapitre enseignement et formation. Il ne retrouve pas ce chiffre dans le budget présenté.
- M. le Syndic confirme que le montant de Fr. 175'000.00 ne concerne que l'augmentation des charges liées. L'augmentation du chapitre dans son entier est de Fr. 212'817.95.
- M. Francis Gavillet Vuarmarens : comment explique-t-on l'augmentation des charges administratives ?
- M. le Syndic : principalement en raison de cas d'assurance en 2013. Mais en réalité, cela s'était équilibré.
- M. Denis Neuhaus : de combien a augmenté le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques depuis 2012 ?
- M. le Syndic : environ Fr. 200'000.00.

3. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base

M. le Syndic présente la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base.

Il évoque les questions qui se posent lors d'une proposition d'augmentation d'impôts :

Des économies sont-elles encore possibles ?

Toutes les dépenses inscrites au budget doivent être justifiées et soigneusement analysées par le Conseiller communal responsable du dicastère.

En l'état actuel, il n'est plus possible d'économiser sans couper dans des prestations « communales » telles que, par exemple :

- verrée après l'assemblée communale
- diminution des salaires du personnel communal
- diminution de la rémunération des conseillers et des membres des commissions
- suppression de la réception nouveaux habitants
- diminution des dépenses pour le matériel des pompiers
- suppression de la subvention pour le camp de ski et la promenade scolaire
- diminution de l'entretien des routes et des bâtiments
- coupe dans le soutien aux sociétés culturelles et sportives

En tout et pour tout, cela représenterait une économie globale de: Fr. 50'000.00.

La Commune a une influence sur les charges intercommunales du district par la présence de délégués dans les comités de direction. Mais elle n'a aucune influence sur les charges liées cantonales qui sont dictées par les lois et les députés qui ne connaissent pas toujours les conséquences financières négatives sur les comptes communaux.

Marge d'autofinancement :

Sans une augmentation des impôts, la marge d'autofinancement est nulle. Sommes-nous d'accord de ne plus faire d'investissements ?

Comment évolueront les recettes ?

Le constat est qu'actuellement l'économie ne va pas si mal mais que nous sommes dans le creux de la vague. La Commune a une augmentation de sa population donc aussi une augmentation du nombre de contribuables.

Comment évolueront les charges ?

Pour les charges communales, l'augmentation sera minime et liée à la démographie de la commune. La construction d'une nouvelle école va peser dans les comptes dès 2018-2019.

Pour les charges au niveau du district, les charges structurelles sont bien maîtrisées. Il faudra assumer les investissements importants en cours de réalisation (transhomes) ou planifiés (école secondaire : rénovation et agrandissement).

Pour les charges liées cantonales, la commune n'a aucune influence et cela dépend également des nouvelles lois votées. Des reports de charges sur les communes ne sont pas impossibles.

Planification financière 2015-2019 ?

Cette planification est en cours d'élaboration.

Elle sera établie définitivement et présentée avant le vote pour la nouvelle école dans le courant du 1^{er} semestre 2015. La grande inconnue se situe toujours au niveau des recettes fiscales. Actuellement, le premier jet de planification n'est pas très bon.

Evolution du taux d'impôt ?

Cette évolution est difficile à pronostiquer. Toutefois, si l'augmentation proposée est acceptée, la situation devrait rester ainsi jusqu'en 2018.

Ensuite, il est quasi certain que la fiscalité devra à nouveau être augmentée en raison des charges intercommunales au niveau du district.

Situation actuelle dans les autres communes du district :

-taux moyen de l'impôt	82.70%
-taux moyen de la contribution immobilière	1.90‰

Le Conseil communal est conscient de l'effort important demandé aux contribuables. Cependant, la situation de notre commune n'est pas si mauvaise. Il y aura certes encore des investissements à réaliser (nouvelle école) mais comme mentionné dans le journal d'information, fiscalement, nous nous situons, malgré cette hausse proposée, dans la fourchette inférieure du district (positif).

M. le Syndic présente un exemple de répercussion des baisses fiscales :

Répercussion des baisses fiscales cantonales et communales entre 2001 et 2014 – Impôts sur le revenu

• Exemple d'une famille mariée avec enfants gardés dans une crèche

Désignation	Impôt cantonal	Impôt communal
Impôts payés en 2000	5'000.00	5'000.00
Impôts payés en 2014	<u>4'314.00</u>	<u>3'151.00</u>
Diminution	686.00	1'849.00

Monsieur le Syndic donne encore 2 éléments :

1^{er} élément :

L'évolution fiscale : Ursy : - 25% (depuis 2004)
 Vuarmarens : - 20% (depuis 2008 et 2012)

Contribution immobilière : Ursy : - 0.50‰
 Vuarmarens : - 0.75‰

2^{ème} élément :

Depuis 2001, le Conseil communal a proposé à l'assemblée 4 baisses fiscales (y c. lors de la fusion pour les contribuables de l'ancienne commune de Vuarmarens). A chaque fois, nous aurions pu trouver des arguments pour ne pas ou moins baisser les impôts. Ce n'était pas la stratégie. Au contraire, le Conseil communal s'est toujours dit que s'il était possible de faire bénéficier les habitants de la bonne situation financière il le ferait. Mais avant chaque décision de baisser soit les impôts, soit la contribution immobilière, M. le Syndic a rendu attentif l'assemblée qu'il faudra aussi être conséquent lorsque la situation inverse se produirait. C'est malheureusement le cas aujourd'hui. Le Conseil communal fait tout son possible afin que la fiscalité soit supportable et continuera à le faire à l'avenir.

Rapport de la Commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport de la commission financière.

Dans sa séance du 4 novembre 2014, la commission financière a examiné la requête du Conseil communal concernant

- l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morale de 70 à 77 ct par franc payé à l'Etat
- l'augmentation du coefficient de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰

Selon le budget 2015, si les différents taux d'imposition sont maintenus au même niveau, l'excédent de charges serait de Fr. 526'180.20 soit 5.95%. Ce résultat est dû à différents facteurs dont les 3 principaux sont :

- la diminution des recettes fiscales de la commune en raison des allègements fiscaux votés par le canton ;
- la diminution des recettes fiscales des personnes morales ;
- l'augmentation des charges financières provoquées par les investissements relativement importants de ces dernières années tels que liaison piétonne Ursy-Vauderens, concept eau potable, etc.

Selon la loi sur les communes fribourgeoises, la commune doit augmenter le taux de ses impôts lorsque les charges dépassent les produits de 5% et le budget doit être équilibré.

La commission financière a étudié le budget 2015 et elle a constaté que les recettes ont été estimées avec réalisme et prudence et que toutes les charges inscrites sont nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. De plus, les projections pour les années futures nous indiquent qu'il ne faut pas compter sur une diminution des charges. Plusieurs investissements conséquents et

nécessaires seront réalisés tels que la rénovation des homes, la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation et la construction de l'école d'Ursy.

La commune d'Ursy doit présenter un budget équilibré. Au vu des différents points énoncés précédemment, une augmentation du taux de la fiscalité est nécessaire afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable à l'augmentation du taux des impôts et de la contribution immobilière selon la proposition du conseil communal.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : A combien correspond l'augmentation d'un point de base d'impôt ?
- M. le Syndic : un point d'augmentation correspond à environ Fr. 55'000.00.
- M. Laurent Morend : le canton a décidé d'augmenter les valeurs immobilières de 10%. Cette augmentation est-elle prise en considération ?
- M. le Syndic : Oui, cette augmentation est prise en compte.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : si on augmente les impôts de 10% cela n'a pas la même signification dans les différentes situations sociales. Avant la décision, M. Gavillet voudrait que l'on tienne compte de cela.
- M. le Syndic : il est pris note de la remarque. Effectivement chaque situation est différente. Il n'est pas possible de trouver une solution à chaque cas particulier.
- Mme Teresa Augusto : Est-ce que l'on ne pourrait pas augmenter les impôts 2015 de 5% et pas de 10% ?
- M. le Syndic : il y a effectivement plusieurs stratégies. Il est possible de proposer une augmentation de 5% mais certainement qu'une augmentation sera nécessaire l'année suivante. Il faut également tenir compte de la situation spéciale de la commune de Siviriez qui profite à toutes les communes du district. Si malheureusement cette situation prend fin, cela signifie une augmentation immédiate des charges de district pour Ursy de plus de Fr. 100'000.00.
- Mme Aurore Gutschmidt : est-il possible pour soulager les familles qui ont des difficultés financières de proposer le paiement des impôts en 12 tranches au lieu de 9 actuellement ?
- M. le Syndic : le système d'encaissement communal est identique à celui du canton. Toutefois, le Conseil communal est toujours disposé à discuter pour trouver des arrangements.
- M. Francis Gavillet Vuarmarens, fait 2 remarques :
- il ne croit pas à une augmentation importante des charges au niveau du district pour 2019
- la péréquation financière nous a apporté Fr. 100'000.- de plus l'année dernière. Si on augmente les impôts ne risque-t-on pas de perdre cette somme ?
- M. le Syndic n'est pas d'accord avec l'analyse de M. Francis Gavillet car la proposition du Conseil communal se base sur des éléments connus. L'augmentation des charges sera bien effective. Concernant la péréquation financière, le taux d'impôt communal ne l'influence pas sinon les communes auraient déjà toutes agi. Le Professeur Dafflon, qui a établi ce système de péréquation, confirmait, lors de l'assemblées des communes glânoises en juin 2014, que si une commune perd une rentrée fiscale de Fr. 500'000.00, elle ne retrouverait jamais ce montant avec la péréquation.
- M. Dominique Gremaud : est-ce que le canton prévoit de baisser les impôts ?
- M. le Syndic : en l'état actuel non mais la situation est différente pour le canton, qui possède une fortune de Fr. 700 millions. Les communes sont contre le fait que le canton entraîne les communes lorsque le Grand Conseil accepte de modifier le taux d'impôt cantonal.
- M. Simon Bischof informe que les impôts cantonaux vont à terme augmenter en raison des différentes charges.

La discussion n'est plus demandée.

Mode de vote : le Conseil communal propose de voter cet objet à main levée.

M. Christophe Richoz demande le vote à bulletin secret.

Selon la Loi sur les Communes, 20% des personnes présentes au minimum doivent le demander soit pour la présente assemblée : 38. Le nombre de personnes demandant le bulletin secret est de 20. Par conséquent, le vote se fera à main levée.

VOTE :	Oui	169	Non	18	Abstentions	2
--------	-----	-----	-----	----	-------------	---

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base est approuvée à la majorité des voix exprimées.

4. **Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base**

La Commission financière ayant déjà exprimé son préavis précédemment, M. le Syndic ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : Oui 181 Non 5 Abstentions 3

La modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base est acceptée à la majorité des voix exprimées.

5. **Modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰**

La Commission financière ayant déjà exprimé son préavis précédemment, M. le Syndic ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : Oui 159 Non 27 Abstentions 3

La modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰ est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. **Budgets 2015**

6.1 **Budget de fonctionnement**

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement

	Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0.	Administration	711'620.00	119'120.00
1.	Ordre public	353'987.75	294'512.15
2.	Enseignement et formation	3'092'304.40	211'400.00
3.	Culte, culture et loisirs	364'203.30	90'800.00
4.	Santé	932'427.55	39'000.00
5.	Affaires sociales	1'145'301.85	0.00
6.	Transports et communications	360'081.00	58'660.00
7.	Protection et aménag. de l'environnement	1'108'450.65	992'620.95
8.	Economie	15'521.90	0.00
9.	Finances et impôts	652'555.00	6'966'960.10
	Totaux fonctionnement	8'736'453.40	8'773'073.20
	Excédent de produits	36'619.80	

Le budget 2015 boucle avec un excédent de produits de Fr. 36'619.80.

La discussion n'est pas demandée.

6.2 Investissements 2015

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2015. Ils se montent à Fr. 700'000.00.

Désignation	Charges	Produits
Réfection de la « Route de Blessens » Vauderens	180.000.00	
Bouclage réseau d'eau potable « Route de Moudon-En vily » Ursy	40'000.00	
Réfection toit de la salle communale	40'000.00	
Chemin piétonnier à Esmonts	40'000.00	
Achat d'un terrain en zone d'intérêt général	400'000.00	

6.2.1 Réfection de la « Route de Blessens », Vauderens

M. Jean-François Calame, Vice-syndic, présente cet investissement.

Suite à des problèmes de dégâts d'eau et à des soucis de sécurité des piétons, le Conseil communal propose la réfection complète du tronçon de la route communale situé entre le carrefour « Route d'Ursy - Route de Blessens » et l'école de Vauderens.

Pour cette étude, le Conseil communal s'est adjoint le concours du BPA (Bureau de prévention des accidents).

Dans le but de sécuriser le carrefour « Route d'Ursy-Route de Blessens » un passage pour les piétons a déjà été aménagé.

Il faut encore réaliser divers aménagement tels que rétrécissement latéral, une zone d'attente protégée pour les piétons et un élargissement du trottoir existant.

Coût **Fr. 180'000.00**

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 7% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo Fr. 12'600.00

Intérêts 4,5% Fr. 8'100.00

Total **Fr. 20'700.00**

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière, donne lecture du rapport. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Roger Monney : lors de la descente à vélo, on était caché par le mur, y aura-t-il un gendarme couché ?
- M. Jean-François Calame : le rétrécissement latéral va obliger les véhicules montants à ralentir. Il n'est pas nécessaire de poser un gendarme couché. Comme déjà mentionné, cet aménagement a été étudié avec le BPA

VOTE : OUI 185 NON 0 Abstentions 4

La réfection de la « Route de Blessens » à Vauderens ainsi que son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

6.2.2. Bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily », Ursy

M. Jean-Bernard Monney présente cet investissement.

Afin d'utiliser les ressources en eau potable d'une manière toujours plus optimale, ce bouclage est mentionné dans le schéma hydraulique directeur du réseau d'eau potable du village d'Ursy. Cet investissement permettra de relier deux branches principales et améliorera les possibilités d'alimentation des habitations du secteur et optimisera la défense incendie. Il est également plus

judicieux de procéder à ces travaux avant qu'une partie du tracé ne se trouve dans un tissu bâti. D'autre part, en cas de travaux sur le réseau d'eau, grâce à ce bouclage il ne sera plus nécessaire de fermer de grands secteurs.

Coût	Fr.	40'000.00
Financement : par une autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissement 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	Fr.	1'600.00
Intérêts 4,5%	Fr.	<u>1'800.00</u>
Total	Fr.	3'400.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-EnVily » à Ursy. Le financement de cet investissement fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. Sur la base des données soumises, la commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : selon la demande d'investissement le taux d'intérêt indiqué est de 4,5%. A quel taux la commune emprunte-t-elle ?
- M. le Syndic : les taux d'emprunt se situent entre 0.6% et 2%. Le taux d'intérêt mentionné dans la demande d'investissement est indicatif.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la le bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily » et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix.

6.2.3 Réfection toit de la salle communale

M. Louis Périsset présente l'investissement.

La construction de la salle communale date de 2000. Le toit a été recouvert par du zinc. Ce genre de couverture était assez novateur à l'époque. Des problèmes sont apparus après huit ans et une grande partie des toits réalisés avec ce matériau ont connu les mêmes problèmes. Un souci d'humidité a provoqué de l'oxydation et des perforations.

Afin d'éviter des problèmes à la structure porteuse, il est nécessaire de réaliser la réfection du toit rapidement.

La nouvelle couverture est prévue en thermolaqué de 40 mm d'épaisseur de même couleur que le toit actuel.

Coût	Fr.	40'000.00
Financement : par une autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissements 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	Fr.	1'200.00
Intérêts 4,5%	Fr.	<u>1'800.00</u>
Total	Fr.	3'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection du toit de la salle communale. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Jean-Paul Robert : le montant devisé à Fr. 40'000.- est-il suffisant ?

- M. Louis Périsset : selon les devis reçus, oui.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens, trouve que si cela avait été construit dans les règles, le toit aurait dû tenir plus longtemps
- M. le Syndic confirme qu'il n'est pas normal de refaire un toit après 10 ans. Un constat des dégâts avait déjà eu lieu en 2008. L'entreprise est venue faire des travaux de réparation sous garantie. Malheureusement, un nouveau constat a été fait après la fin de la garantie. L'entreprise concernée est l'entreprise Ferblanterie 2000. La Commune a fait tout son possible pour faire fonctionner les assurances et la garantie mais sans succès.
- M. Marcel Jean Bischof : est-ce que la commune a réfléchi à l'utilisation d'un autre matériau ?
- M. Louis Périsset : le produit choisi répond aux exigences des professionnels.
- M. Bernard Kuhn : pourquoi à nouveau poser un panneau isolé s'il manquait un circuit d'air ?
- M. le Syndic : deux entreprises ont été appelées à déposer une offre. Elles proposent le même système.
- M. Nicolas Juge constate que la demande d'investissement indique un amortissement de 3% par année. Il demande si l'assemblée vote sur ces 3% ?
- M. le Syndic: 3% indique l'amortissement comptable et non financier. La commune ne va pas faire d'emprunt pour cet investissement.
- M. Laurent Morend : suggère de bien étudier le dossier de la réfection de ce toit afin de ne pas s'exposer à nouveau à ce problème.
- M. le Syndic confirme que ce sera le cas.
- M. Dominique Conus : propose que la commune mandate une personne neutre pour une expertise
- M. le Syndic : la proposition de M. Conus est retenue.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la réfection du toit de la salle communale et son financement sont acceptés à l'unanimité.

6.2.4 Chemin piétonnier à Esmonts – demande de crédit supplémentaire

Monsieur Jean-François Calame présente l'investissement.

La construction de ce cheminement piétonnier, se situant entre le village d'Esmonts et la route cantonale, faisait partie d'un ensemble d'investissements voté par l'ancienne commune de Vuarmarens. Le solde à disposition pour ces travaux est de CHF 85'000.00 (investissement reporté). Après une nouvelle analyse, le coût devisé pour le tronçon total est de CHF 125'000.00. La demande porte, par conséquent, sur un crédit complémentaire de CHF 40'000.00.

Coût	Fr.	40'000.00
Financement : par autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	Fr.	1'600.00
Intérêts 4,5%	Fr.	<u>1'800.00</u>
Total	Fr.	3'400.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le crédit supplémentaire pour la réalisation du chemin piétonnier à Esmonts. Le financement de cette position se fera par crédit disponible La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Fabrice Conus : l'emprise sur la route cantonale est-elle aussi prévue ?
- M. Jean-François Calame : non, ce n'est pas prévu, mais la commune va voir ce qui est réalisable.
- M. Gérard Conus-Vial : ce chemin sera réalisé en goudron ou en gravier ?
- M. Jean-François Calame : en goudron pour une meilleure durabilité.

VOTE : OUI 188 NON 1 Abstention 0

L'investissement pour le chemin piétonnier à Esmonts et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

6.2.5 Achat d'un terrain en zone d'intérêt général

Récusation : M. Gérard Conus-Barbey se récusé, ce point concerne sa sœur, Mme Claudine Gachet et ses deux neveux David et Nicolas Gachet.

M. Philippe Conus présente l'investissement.

Il s'agit d'une parcelle en zone d'intérêt général en-dessous de la Scierie Périsset. Elle appartient à la Famille de feu Bernard Gachet soit son épouse Claudine et ses deux fils David et Nicolas.

Pourquoi la Commune souhaite-t-elle acheter cette parcelle ?

L'idée première est d'y implanter à terme la déchetterie communale voire d'autres services communaux tout en aménageant l'accès par un chemin communal et en améliorant le tronçon de la route depuis la route communale. Le transit par le Chemin de la Croix ne sera pas autorisé.

Un acte d'achat a été passé avec la condition que l'assemblée communale se prononce sur cet objet avant le 31 décembre 2014. Le Conseil communal est d'avis que si la commune a la possibilité d'acheter une parcelle en zone d'intérêt général, il faut le faire. M. le Syndic rappelle qu'une commune ne peut pas acheter du terrain en zone agricole.

La parcelle en question a une surface de 12'839 m² et le prix convenu est de CHF 30.- le m². Cette parcelle n'est pas équipée.

Il n'est pas encore possible de dire quand sera réalisée la nouvelle déchetterie car d'autres éléments entrent en ligne de compte :

- la déchetterie actuelle donne encore satisfaction
- la situation financière de la commune
- la zone au plan directeur n'est pas prête de passer en zone à bâtir.

Le Conseil communal vous recommande de procéder à cet achat.

Coût	Fr. 400'000.00
Financement : par une autorisation d'emprunt	
Charge annuelle :	
Amortissements 0% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	Fr. 0.00
Intérêts 4,5%	Fr. <u>18'000.00</u>
Total	Fr. 18'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat d'une parcelle en zone d'intérêt général.

Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Christophe Richoz : est-ce que la route est assez large depuis la scierie vers le bas ?
- M. le Syndic pense que non, l'élargissement est prévu dans le concept.
- M. Jean-François Calame : l'élargissement de cette route est prévu dans l'investissement des routes AF.

VOTE : OUI 186 NON 2 Abstention 1

L'investissement pour l'achat d'un terrain en zone d'intérêt général et son financement sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2015. Pour information, M. le Syndic présente le tableau suivant :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Projet Ecole-Administration Concours et début de l'étude	342'029.20	
Réfection routes AF	1'117'169.00	
Subventions pour réfection routes AF		494'410.00
Chemin piétonnier Esmonts	85'000.00	
Prolongement réseau EU secteur En Vily & Route d'Oron, Ursy	101'766.60	
Participation commune de Rue		16'500.00
Crédit d'étude quartier « Les Terraux » Ursy	23'768.80	
Equipement quartier « Derrière-la-Grange » Ursy	1'170'526.35	
Vente de terrain quartier « Chemin du Marais » Ursy		150'000.00
Vente de parcelles quartier « Derrière la Grange » Ursy		3'703'139.30
Participation de tiers quartier « Les Terraux » Ursy		5'000.00
Total	2'840'259.95	4'369'049.30

Budget 2015 : Récapitulation

Solde des investissements nets reportés	Fr. - 1'528'789.35
Investissements 2015 votés	Fr. 700'000.00
Total	Fr. - 828'789.35

6.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 15 novembre dernier afin d'examiner le budget 2015 établi par le Conseil communal et incluant les augmentations d'impôts qui viennent d'être votées. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Globalement les charges s'élèvent à Fr. 8'736'453,40. En contrepartie, les produits se montent à Fr. 8'773'73.20. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de Fr. 36'619.80.

La Commission financière remercie la Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2015 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

6.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de Fr 36'619.80 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins Fr. 828'789.35 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 187 NON 1 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2015 sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic remercie aussi toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets 2015. Les membres du Conseil communal, l'administration communale et tout spécialement Mme Sophie Progin, caissière. Un merci est également adressé à la commission financière pour leur travail et l'excellente collaboration.

7. Règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées : Application des règlements de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements – approbation

Monsieur Philippe Conus présente ce point.

Suite à une fusion, la nouvelle Commune dispose d'un délai de 2 ans pour unifier les règlements communaux.

Concernant les règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées, l'intention du Conseil Communal était de présenter les nouveaux règlements avant la fin de l'année 2014. Mais, une nouvelle loi se rapportant à ces 2 objets est entrée en vigueur. Le règlement-type pour l'eau potable n'est pas encore disponible. Le règlement pour les eaux usées est à disposition mais il y a toute la question des taxes à régler. Ces deux nouveaux règlements seront en principe préparés durant l'année 2015.

Dans l'intervalle afin d'être conforme à la loi mais aussi pour une question d'égalité de traitement, le Conseil communal propose que les règlements pour l'eau potable et l'évacuation des eaux de l'ancienne commune d'Ursy soient appliqués pour toute la commune car ils sont plus récents.

Les citoyennes et les citoyens pouvaient consulter les deux règlements sur le site internet ou à l'administration communale. Monsieur le Syndic propose de ne pas les parcourir dans leur intégralité.

Il donne connaissance des principales différences :

Eau potable		
Désignation	Ursy	Ancienne commune Vuarmarens
Abonnement annuel	Fr. 50.- par appartement Fr. 25.- pour les appartements supplémentaires	Fr. 50.- par ménage
Location du compteur	Fr. 50.- ½ à 1 pouce Fr. 65.- 1 ½ pouce Fr. 80.- 2 pouces et plus	Fr. 20.-
Prix de l'eau	Fr. 1.- le m ³	Fr. 0.90 le m ³

Evacuation des eaux		
Désignation	Ursy	Ancienne commune Vuarmarens
<u>Taxes périodiques :</u> Taxe de base	Fr. 0.10 par m ² de surface de parcelle ou Fr. 0,04 par m ³ pour les zones industrielles avec coefficient de masse	Fr. 50.- par raccordement
Taxes d'exploitation	Fr. 1.25 m ³ du volume d'eau	Fr. 0.80 par m ³ d'eau consommée

	consommée, selon compteur. Cette taxe peut être adaptée d'année en année	
Source privée	En cas d'approvisionnement en eaux par une source privée, ou en l'absence de compteur, la taxe est déterminée sur une base estimative	En cas d'approvisionnement en eaux par une source privée ou en l'absence de compteur, la taxe est déterminée sur une base estimative
	Le Conseil communal est compétent pour adapter la taxe d'exploitation jusqu'au maximum de Fr. 1.80 par m ³	
Taxes spéciales	Le déversement d'eaux usées industrielles et artisanales peut faire l'objet d'une taxe spéciale perçue en lieu et place de la taxe prévue à l'art. 39 Le Conseil communal détermine la contribution à l'exploitation en fonction du volume d'eau usée effectivement déversé, ainsi que du degré de pollution. Ce dernier se calcule par rapport à la moyenne admise pour les eaux usées ménagères. Le critère de la charge polluante interviendra pour les 2/3 par rapport à 1/3 pour la charge hydraulique. En cas de contestation, le Conseil communal peut exiger des analyses de pollution auprès de l'entreprise assujettie.	Idem

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 186 NON 0 Abstentions 3

La proposition d'application des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

8. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)

Monsieur Philippe Conus présente le règlement les modifications des statuts de l'ABMG.

Cette association, créée en 2014, regroupe déjà 2 organes :

- L'ORCOC (Organe communal de conduite en cas de catastrophe)
- Le Service des curatelles de la Glâne

L'assemblée des délégués a décidé le 12 novembre 2014 d'y intégrer l'IAPEG (Intercommunale pour l'accueil de la petite enfance en Glâne) qui était jusque-là intégrée aux comptes de la commune d'Ursy. C'est une simplification de regrouper toutes ces associations dans l'ABMG créée à cet effet.

L'assemblée des délégués de cette association a accepté, le 12 novembre dernier, la modification des statuts qui concerne deux articles.

Art. 2 – Buts

¹ L'ABMG a pour but :

- a) d'assumer pour les communes membres et à leur décharge les obligations qui leur incombent en vertu de la Loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population soit en passant contrat avec des services tiers soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures
- b) d'assumer pour les communes membres et à leur décharge les obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant son propre service officiel des curatelles
- c) **d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extrafamilial de jour.** (nouveau)

Art. 9 – Convocation

¹ L'assemblée des délégués est convoquée au moins 20 jours à l'avance par avis adressé à chaque conseil communal, charge à celui-ci d'informer ses délégués et par publication dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour établi par le comité de direction. **Elle peut se faire, tout ou partie, par voie électronique.** (nouveau)

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

Les modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne sont approuvées à l'unanimité

9. Election d'un membre à la commission d'urbanisme

Monsieur Philippe Conus présente l'élection. Actuellement cette commission est composée de 7 personnes soit :

M. Louis Périsset, Conseiller communal, Président
M. Laurent Surchat, Conseiller communal, membre
M. Denis Neuhaus, Vuarmarens, secrétaire
M. Claude Baudois, Ursy, membre
M. Bernard Codourey, Mossel, membre
M. Gilbert Deillon, Vuarmarens, membre
M. Bernard Kuhn, Vauderens, membre

Il n'y a pas de répartition imposée par la convention de fusion.

M. Bernard Kuhn, membre de cette commission a décidé de remettre son mandat pour la fin de l'année 2014. M. Kuhn a été élu à cette commission en 1991 dans l'ancienne commune de Vauderens. Il y siège par conséquent depuis plus de 23 ans. Durant tout ce temps, M. Kuhn a pu participer et voir l'évolution, ô combien importante de Vauderens tout d'abord, de l'ancienne commune d'Ursy ensuite et, depuis 2012, de la nouvelle commune. L'aménagement du territoire et les constructions d'aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec ce qui se faisait en 1991. Tout est devenu plus complexe, plus compliqué et certainement plus lent aussi. Cette évolution, Bernard Kuhn a pu la vivre de l'intérieur et a su s'adapter. Il s'est toujours intéressé à participer au développement de sa commune.

Au nom des autorités et de la population de la commune d'Ursy, M. le Syndic remercie très sincèrement M. Bernard Kuhn pour tout son travail, son engagement et sa participation active à la commission d'urbanisme. Collègue apprécié, il n'hésite jamais à donner son avis et c'est ce que nous apprécions au sein des différentes commissions. Il souhaite à M. Kuhn plein succès pour l'avenir et le remercie pour son travail.

Pour le remplacer, le Conseil communal a reçu 2 candidatures, une avant l'envoi du journal d'information et une par la suite. Il s'agit de :

- M. Christophe Kaempfer, architecte à Vauderens
- M. Laurent Vaucher, menuisier à Ursy

M. le Syndic demande si les deux personnes qui se sont annoncées sont toujours candidates et s'il y a d'autres candidatures.

Les deux personnes qui se sont annoncées maintiennent leur candidature et se présente à l'assemblée.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Election :

L'élection a lieu à bulletin secret.

Résultat :

Bulletins rentrés		183
Bulletins blancs	./.	6
Bulletins nuls	./.	0
Bulletins valables		177
Majorité absolue		89

Est élu : M. Laurent Vaucher 93 voix

M. Christophe Kaempfer a obtenu 84 voix

Monsieur le Syndic félicite M. Laurent Vaucher pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission d'urbanisme. Il remercie M. Christophe Kaempfer de s'être mis à disposition de la commune.

10. Divers

Informations du Conseil communal :

Anniversaire de service :

Notre caissière communale, Mme Sophie Progin a fêté le 1^{er} décembre dernier ses 15 ans d'activité au sein de l'administration communale.

Entrée au service le 1^{er} décembre 1999 au sein de l'ancienne commune d'Ursy, Madame Progin a vécu 2 fusions, en 2001 et en 2012. Pour une caissière communale, qui dit fusion dit aussi travail plus conséquent. Mais Madame Progin a à chaque fois relevé le défi en s'adaptant aux nouvelles situations. En 2010, elle a suivi une formation complémentaire et a brillamment obtenu son diplôme de cadre en administration communale.

Au nom des autorités et de la population de la commune, M. le Syndic remercie et félicite Madame Progin pour tout son travail, son engagement exemplaire et sa fidélité envers la commune.

Internet à haut débit :

Même si l'influence du Conseil communal est minime dans ce dossier, la problématique de disposer de l'internet à haut débit pour l'ensemble des villages de notre commune fait toujours partie des priorités. Plusieurs contacts ont été pris et des démarches entreprises mais actuellement, il faut constater que la situation n'évolue pas. Il n'est toutefois pas question de renoncer à trouver des solutions correctes pour l'ensemble de la commune. Une rencontre est fixée avec les représentants de Swisscom le 16 décembre 2014.

Parchets communaux :

La Commune est propriétaire de terrains agricoles d'une surface d'environ 27 hectares.

Pour cause de cessation d'exploitation, 2.1 hectares se libèrent à Mossel. Ces parchets seront mis en soumission dans les semaines à venir.

Rappel des principes :

- Ces terres appartiennent à la commune, l'attributon est de la compétence du Conseil communal
- Dans les conventions de fusion, aucun article ne précise à qui ces parchets doivent être loués
- En principe, l'attribution est faite aux agriculteurs du village
- Le Conseil communal tient compte de la surface des parcelles en question et de la manière de pouvoir les travailler

- Il est également tenu compte d'une répartition équitable entre les agriculteurs et la priorité est donnée à ceux qui n'ont pas encore de parcelles communales

Pour la mise en location des parcelles de Mossel, un courrier sera envoyé aux agriculteurs de toute la commune.

Ecoles :

M. Philippe Conus donne la parole à M. Philippe Dubey.

Sécurité aux abords des écoles :

La cohabitation des enfants, des bus et des voitures posent de grands problèmes de sécurité aux abords des écoles. Aller à pied à l'école, c'est mieux. Chaque véhicule supplémentaire représente un danger de plus pour les enfants. Si les parents doivent exceptionnellement déposer leur enfant à l'école, il est demandé de parquer sa voiture sur une place publique et de faire les derniers mètres à pied avec l'enfant

Les parents ont la possibilité de mettre en place des lignes de pédibus, l'APUrsy (Association de parents) donne toutes les informations utiles et le matériel nécessaire.

Projet école-administration :

Le Concours pour la nouvelle école est terminé. Le projet lauréat s'intitule « Bleue comme une Orange ».

L'auteur du projet est le bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA à Fribourg.

Une exposition publique des 69 projets reçus a lieu à la salle communale jusqu'au 20 décembre 2014.

Le Conseil communal fait le maximum pour tenir le calendrier qui prévoit une ouverture en août 2017.

Les différents crédits pour la réalisation seront présentés à l'assemblée communale durant l'année 2017.

Discussion :

M. Francis Gavillet, Vuarmarens fait 3 remarques :

- Selon ses informations, pour avancer dans les négociations avec Swisscom, la commune doit savoir combien de personnes s'intéressent à Internet à haut débit ?
- il a lu dans le dernier journal d'information que la commune a fait une demande pour le rétablissement de la ligne Mossel-Moudon. Il pense que cette ligne est indispensable pour les habitants de notre Commune
- lors de l'assemblée du 30 juin 2014, M. le Syndic a dit qu'il serait possible d'en dire plus sur le coût de la nouvelle école lorsque le lauréat serait connu.
- M. le Syndic : en ce qui concerne le rétablissement de la ligne de bus Mossel-Ursy-Moudon la Commune a adressé une demande allant dans ce sens. Il n'y a aucun retour actuellement.
Internet à haut débit : les intéressés à avoir plus de débit sont nombreux, raison pour laquelle la demande est faite à Swisscom de prévoir l'installation de cette technologie dans tous les villages de la Commune.
- Projet école : M. le Syndic signale le nombre de m3 du nouveau bâtiment scolaire est connu mais pas le coût. Avant la décision de la prochaine étape, le coût estimé sera communiqué.
- Marcel-Jean Bischof propose que les déchets plastiques soient séparés à la déchetterie
- Le Conseil communal prend note de la demande et va étudier la question.
- Mme Térésa Augusto :
 - une fusion avec la Commune de Le Flon est-elle discutée ?
 - M. le Syndic : il n'y a aucune discussion de fusion avec la Commune de Le Flon.
 - Mme Augusto : revient sur la demande de rétablissement de la ligne de bus vers Moudon
 - M. le Syndic a déjà répondu à cette question. Il précise à nouveau les faits.
- M. Jean-Paul Conus : constate que depuis la fin des constructions des derniers immeubles en-dessus de la salle communal, beaucoup de places de parc de la salle communale sont utilisées par les locataires de ces immeubles et que le sentier piétonnier reliant la Route du Plattiez à la place de parc, notamment le dernier tronçon est en mauvais depuis les constructions.
- M. le Syndic : la réfection de ce chemin ne sera pas faite aux frais de la commune, tout a été discuté avant le début de la construction des immeubles. En ce qui concerne la place de parc, il constate que

situation n'est pas satisfaisante. Quelques places de parc sont autorisées contre rémunération. Le dossier sera rediscuté prochainement avec les intéressés.

- M. Marcel-Jean Bischof : Il constate que ses locataires ne respectent pas le règlement. M. Bischof a déjà parlé de ce problème, il faudra si nécessaire mettre des amendes.
- M. Philippe Rochat : informe qu'il est le plus ancien pompier actif du CSPI. Il informe que l'eau est vitale pour les pompiers et qu'actuellement le problème qui se pose au CSPI est la nécessité d'obtenir un véhicule avec une citerne
- M. Régis Magnin : ce problème a déjà été discuté plusieurs fois au sein de la commission du CSPI. Le véhicule actuel ne correspond plus au règlement mais selon les renseignements obtenus, l'ECAB devrait assumer à l'avenir les frais d'équipement des corps de sapeurs pompiers.

L'intervention de M. Rochat est prise en compte.

- M. Laurent Vaucher : informe de la faible rémunération accordée aux pompiers de service qui est de Fr. 50.- pour un week-end.
- M. Gérard Conus-Vial demande la réfection de la route des Echelettes à court terme.
- Mme Cécile Chavallaz : demande la réfection de la route du Plattiez
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de ces demandes.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie, les citoyennes et les citoyens présents pour votre participation à l'assemblée communale de ce soir. Il remercie également toutes celles et tous ceux qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur immense dévouement au profit de la cause publique.

L'année 2014 arrive déjà à son terme. M. le Syndic ne veut pas manquer l'occasion pour souhaiter, au nom de mes collègues du Conseil communal et en son nom personnel, de belles fêtes de fin d'année. Il adresse également à chacune et à chacun des vœux de santé, de bonheur et de succès pour la nouvelle année. Que celle-ci réponde aux attentes tant privées que professionnelles.

Il invite toutes les personnes présentes à partager quelques instants de convivialité après cette assemblée en dégustant une ou plusieurs raclettes offertes par Mifroma.

Il souhaite d'ores et déjà une bonne fin de soirée et une bonne rentrée à tous.

L'assemblée est close à 22h50.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty

50 ans de Mifroma SA : Message de Monsieur Philippe Conus, Syndic

Tout commence à Ursy, un petit village de la campagne fribourgeoise. Un lieu paisible et discret, mais qui renferme un trésor : une ancienne carrière de molasse dont les propriétés se révèlent idéales pour le stockage et l'affinage du fromage. La Fédération des coopératives Migros, qui cherchait un emplacement stratégique pour entreposer ses fromages, décide de s'établir dans cet endroit. Le 1^{er} septembre 1964 marque la naissance de Mifroma (extrait du journal d'entreprise consacré à cet anniversaire).

La commune d'Ursy, propriétaire de la « carrière », décidait lors de son assemblée du 25.10.1963 de vendre cette parcelle à Migros.

Aujourd'hui, personne ne regrette cette décision, bien au contraire. L'entreprise Mifroma a connu un essor continu mais toujours harmonieux. Elle est le plus grand employeur privé de la Glâne.

Mifroma un très important pourvoyeur d'emplois. Et dans une région comme la nôtre, cela compte beaucoup. Le développement de notre région n'est d'ailleurs pas étranger à l'implantation de cette entreprise dans notre commune.

C'est bien sûr aussi 50 ans de relations Mifroma – Commune d'Ursy. Ces relations qui ont toujours été placées sous le signe de la franchise, d'une saine collaboration, de la cordialité et du sérieux aussi. Si un problème surgit, pas de courrier recommandé, nous nous asseyons autour d'une table afin de le régler. Que ce soit pour les aménagements, les constructions, la fourniture d'eau potable ou l'évacuation des eaux, des solutions équitables ont toujours été trouvées. Mifroma ne demandant d'ailleurs aucune faveur.

Les 4 directeurs et les 6 syndics qui se sont succédés depuis 1964 ont toujours travaillé avec un état d'esprit empreint de respect et de franchise.

Ce soir, j'ai le grand honneur et l'immense plaisir, au nom de la population et des autorités de la commune d'Ursy, d'adresser toutes nos félicitations à son directeur M. Gilles Oberson, aux cadres et aux collaborateurs de l'entreprise Mifroma SA pour ce magnifique anniversaire et pour le dynamisme affiché par cette belle entreprise qui travaille dans un marché et un contexte toujours plus difficile.

Nous vous souhaitons un avenir prospère et de continuer à écrire l'histoire de votre entreprise tout en sachant relever les défis du futur.

Et pour terminer, je vous remercie de nous avoir associé à cet anniversaire en nous offrant la raclette ce soir.

Monsieur Gilles Oberson, Directeur de Mifroma SA, adresse son cordial message à toutes et tous les citoyens présents et comme un anniversaire ne se fête pas seul, il invite tous les participants à partager la raclette.